

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PYRENEES HAUT GARONNAISES**

Séance du 6 Juillet 2021 tenue en visioconférence

L'an deux mille vingt et un, le 6 Juillet à 18h, le Conseil de Communauté s'est réuni à distance par visioconférence avec l'application TEAMS, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Alain PUENTE,

Personnes présentes : 43

BERRE Dominique / BISTOLFI Patrick / BRILLET Gérard / CAMPAGNE André / *BOUKEBBOUCHE Farida* / CAU Claude / CAU Marcel / CAZES Sabine / COLLA Serge / CRAMPÉ Philippe / DAT Jean-Michel / DE FARCY DE PONTFARCY Marilyne / CAZAUX *Alain* / DUBOIS Alban / DUMAIL Bernard / ELIE Patrick / *D'HAENE Alain* / FILLASTRE André / HAEIN Thierry / JACQUARD Claude / LADEVEZE Michel / LAGLEIZE Patrick / LARQUÉ Alain / LARQUÉ Serge / LASALA Jean-Pierre / MARTIN Denis / MINEC Hervé / MORA Bernard / MOUNIER Ghislaine / PLANAS Yves / PRINCE Bernard / PUENTÉ Alain / PUIGDELLOSAS Claude / REBONATO Jean-Pierre / REDONNET Jean-Luc / RENAUD Jacques / RIVES Jean-Jacques / *SANS Stéphane* / SAULNERON Patrick / STRADERE Michelle / UCHAN Marie-Claire / SOLLE LOUGE Evelyne / VIGNEAUX Denise

Personnes absentes ou excusées : 51

ABADIA Jean-François / ABBES Pierre / ABO PATTARONE Marie / AUFRERE Isabelle / AZEMAR Eric / BRUNA Laurent / BRUNET LACOUÉ Françoise / CASTEX Claude / CASTEX Marie-Thérèse / CAUSSETTE Guillaume / CHAPOT Denis / COMET Jean-Pierre / COMET Sylvain / DARDÉ Jean-Paul / DENARD Jean-Paul / DE PECO Serge / DUPLAN Patrick / DUPLEICH Jean-Luc / EMPORTES Christian / EXPOSITO Murielle / FERRE Louis / GAMBONI Jean-Philippe / GARCIA Clément / GOUZY José / GUAUS Bernard / GUIARD Olivier / JAMME Henri / LACOMBE Claude / LAFONT Céline / LAMORA Christel / MARTIN François / MELAZZINI André / MORETTO Joseph / PALACIN John / PELAYO Gabriel / PENETRO Pascal / PÉRÉMIQUEL Mathieu / PERUSSEAU Olivier / PRAT Philippe / RENAUD Annie / RIBIS Jean-Marc / RIVAL Patrice / SACAZE Jean-François / SAINT-MARTIN Yvon / SALVATICO Jean-Paul / SAPORTE Gérard / SERRANO Georges / SOYE Anne / THÉBÉ Henri / TINE Jean-Claude / TONIOLO Gilles

Procurations : 5

AUFRERE Isabelle a donné procuration à CAU Claude
GUIARD Olivier a donné procuration à MOUNIER Ghislaine
PRAT Philippe a donné procuration à FILLASTRE André
RIVAL Patrice a donné procuration à PUENTÉ Alain
TINE Jean-Claude a donné procuration à CRAMPÉ Philippe

Poste vacant à Lourde : 1

Vote : Pour : 48 Contre : 0 Abstention : 0

Objet : Signature d'un Bail Emphytéotique Administratif pour la gestion de la salle d'escalade à Labroquère avec l'association Entre Terre et Ciel

Monsieur le Président informe le Conseil de Communauté que dans le cadre de la création de l'école d'escalade de Labroquère, la Communauté de communes doit signer un bail emphytéotique administratif avec l'association Entre Terre et Ciel pour que celle-ci assure la gestion de cette salle.

Monsieur le Président indique aux délégués les caractéristiques et conditions d'exécution du bail emphytéotique.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté de signer un bail emphytéotique administratif d'une durée de vingt ans avec l'association Entre Terre et Ciel pour la gestion de la salle d'escalade de Labroquère.

Monsieur le Président propose que le loyer annuel versé par l'association soit d'un montant total de TROIS MILLE EUROS (3000,00 €), payable trimestriellement (soit pour chaque échéance la somme de 750 euros).

Monsieur le Président propose que le contrat soit établi par acte authentique en la forme administrative, conformément aux dispositions de l'article L1311-13 du CGCT. Par conséquent, il convient que le 1^{er} Vice-Président, Monsieur Yves PLANAS, reçoive délégation de signature pour représenter la communauté en tant que propriétaire bailleur.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté :

- autorise la signature d'un bail emphytéotique administratif d'une durée de vingt ans avec l'association Entre Terre et Ciel,
- donne son accord pour un loyer annuel d'un montant total de TROIS MILLE EUROS (3000,00 €), payable trimestriellement (soit pour chaque échéance la somme de 750 euros),
- désigne le 1^{er} Vice-Président, Monsieur Yves PLANAS, à recevoir délégation de signature pour signer le contrat par acte authentique en la forme administrative.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Président,
Alain PUENTE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.